



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : fonctionnement

Question écrite n° 4159

Texte de la question

M. René Dosière informe M. le ministre de l'intérieur qu'un véhicule du parc automobile des services centraux de la police nationale et son chauffeur ont été affectés jusqu'à la fin de l'année 2009 au secrétariat général de la Présidence de la République, en contradiction avec la consolidation du budget de l'Élysée. Selon la réponse du Premier ministre à la question écrite n° 74589 (date de la réponse : 15 juin 2010), le coût de cette mise à disposition sera remboursé sur présentation du montant à rembourser. C'est pourquoi il souhaite connaître le montant réclamé par le ministère de l'intérieur à la Présidence pour les années 2008 et 2009, la date et le montant du règlement ainsi que son imputation comptable.

Texte de la réponse

Le véhicule blindé du parc automobile du ministère de l'intérieur mis à disposition du Président de la République en 2008 et 2009 a coûté en entretien 4250,26 euros (dont 2276,45 euros de réparation suite à un accident) en 2008 et 1810,68 euros en 2009. Ces dépenses ont été imputées sur le compte de la direction générale de la police nationale/service de protection des hautes personnalités, comme pour tous les véhicules mis à disposition de personnalités protégées par le service de protection des hautes personnalités. Les frais de carburant et de péage autoroutier ont été pris en charge par la présidence de la République.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4159

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4978

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7904